



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL**  
**de**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**Du 25 janvier 2017**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2016
3. Assermentations
4. Présentation de Monsieur J.-L. Philippin sur le développement de l'aéroport international de Genève
5. Communications du Bureau
6. Informations de la Municipalité
7. Election d'un(e) délégué(e) suppléante à l'ASCOT
8. Election d'un(e) membre de la Commission des finances
9. Election d'une Commission ad'hoc pour l'étude de la modification des statuts de l'ASCOT
10. Postulat de Monsieur R. Sansonetti
11. Demande d'autorisation du SDIS Terre Sainte pour l'acquisition d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur d'un montant de CHF 134'000.- – préavis N° 01/2017
12. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
13. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : P. BRÜGGLER – K. DEMBITZ – P.-C. FAVARGER – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – I. HAAGENSEN – F. KEHRER-BORY – S. LUGINBÜHL – P. MEIER.

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2016**

**Le procès-verbal est approuvé par 29 oui, 0 avis contraires, 3 abstentions.**

### **3. Assermentations**

Le PRESIDENT procède à l'**assermentation de D. HUG et S. CONGEDO**, Conseillers Communaux pour la législature 2016-2021.

### **4. Présentation de Monsieur J.-L. Philippin sur le développement de l'aéroport international de Genève**

Une présentation très détaillée sur l'aéroport de Genève et le développement aérien horizon 2030 ainsi que l'impact sur les communes voisines a été faite par J.-L. PHILIPPIN.

[http://www.mies.ch/enviromies/dossier\\_aeroport.htm](http://www.mies.ch/enviromies/dossier_aeroport.htm)

J. SHELDON soulève 2 remarques :

- ne comprend pas pourquoi les avions prennent des trajectoires raccourcies
- il n'y a pas toujours pas de liaison CFF directe de Mies à l'aéroport (un ou deux changements de train obligatoires)

S. MASCALI relève que, malgré les nuisances causées, l'impact économique de l'aéroport pour la région est de près de 5 milliards et crée plus de 200'000 emplois de manière directe ou indirecte.

Le PRESIDENT propose que ce sujet soit développé lors d'une séance intercommunale car il touche toutes les communes avoisinantes.

La Municipalité remercie J.-L. PHILIPPIN pour tout le travail effectué et son engagement dans ce domaine.

### **5. Communications du bureau**

Le Président :

- Les 2 assermentations de cette séance sont pour remplacer :
  - M. FIGEAT qui a décidé de se retirer du conseil suite au décès de C. FIGEAT.
  - S. MASCALI qui a intégré la Municipalité.
- Remerciements à M. FIGEAT et S. MASCALI pour leur engagement en tant que Conseillers communaux.
- Remerciements aux membres du Bureau qui ont reçus le préfet avec succès le 11 janvier 2017.

### **6. Informations de la Municipalité**

Le SYNDIC :

- Décision de faire appel à un mandataire professionnel : Maître Glauser, fiscaliste émérite de l'étude OBERSON de Lausanne pour aider la commune de Mies dans la problématique de péréquation financière avec le canton.
- Maintien du poste mobile de police malgré l'ouverture du poste de gendarmerie de Coppet : permettra d'assurer une bonne sécurité dans notre commune (baisse de 60% des effractions).
- La Commission ad'hoc pour la Sécurité sera probablement sollicitée pour la révision du règlement de police et pour essayer de se rapprocher d'une unification d'un règlement avec les communes de Terre-Sainte.

## S. MASCALI:

- Rappelle que le restaurant de la Couronne est ouvert le samedi soir avec dégustation de 3 sortes de fondue et un excellent menu pour la Saint-valentin.
- Encourage les Myarolans à y aller le plus souvent possible. On constate une augmentation de plus de 25% du chiffre d'affaires de septembre à décembre 2016 avec la nouvelle gérance.

## S. EMERY :

- Audit de la Cour des Comptes sur les associations intercommunales du canton de Vaud. Les deux points principaux qui sont ressortis sont les suivants :
  - Manque de démocratie au niveau des associations intercommunales. La Terre Sainte s'en sort plutôt bien dans la mesure où le délibérant est toujours largement majoritaire.
  - Pas assez de retour de la part des délégués dans les conseils :
    - Encourage un retour plus complet pendant les séances du conseil pour informer de ce qui se passe dans ces associations.
    - Incite les suppléants à participer à ces séances (tous les documents des conseils intercommunaux leur sont maintenant aussi envoyés).
- Projet Piscine/Patinoire :
  - Rappel du projet et des différentes étapes
  - Octobre 2014 : dépôt de la demande d'autorisation de construire
  - Entre Novembre 2014 et Juin 2016: oppositions et recours au projet
  - Juillet 2016 : jugement du Tribunal cantonal en faveur des opposants, mais avec la plupart des griefs qui ont été rejetés
  - Synthèse de la décision du Tribunal cantonal en faveur des opposants:
    - Confirme qu'il s'agit d'un projet à caractère d'intérêt public et qu'il est conforme aux règles applicables dans la zone,
    - Pas de remise en question du projet ni dans sa conception ni dans sa finalité
    - Etude acoustique complète du site exigée
  - Toutes les modifications demandées par le canton ont été intégrées au nouveau projet et en plus de l'étude acoustique demandée par le juge, d'autres études ont été rajoutées au dossier telles que la circulation, les parkings, le règlement d'utilisation.
  - Nouvelle demande de mise à l'enquête déposée ce jour même et les prochaines étapes ci-dessous :



## Prochaines étapes

- **Dépose de la nouvelle demande d'autorisation ce jour.**
- 30 jours de publication dès mi-février.
- Oppositions -> levée des oppositions.
- 30 jours de délai de recours au Tribunal cantonal.
- Jugement.
- 30 jours de délai de recours au Tribunal fédéral
- Jugement.
- Construction.



Source : présentation S. EMERY

### C. HILFIKER:

- Déchetterie :
  - Lecture du tout ménage qui sera envoyé à tous les habitants avec les changements suivants en matière de gestion des déchets:
    - Limitation des déchets des entreprises : seuls ceux produits dans le cadre de leur administration et non ceux produits par leurs activités spécifiques (ex : déchets de chantier) seront acceptés.
    - Limitation des quantités admissibles à 2m<sup>3</sup> par jour. Au-delà, un montant sera facturé au cas par cas à un tarif fixé par la Municipalité.
    - Limitation du recyclage des plastiques au PET et au flaconnage non PET.
- Gare CFF :
  - Chantier a repris son activité en début d'année. Le nouveau quai devrait être mis en service à mi-juin 2017.
  - Des discussions sont en cours avec les CFF pour la 2<sup>ème</sup> place de la gare (côté lac avec abris vélos et aménagements annexes).
  - Des visites et événements seront prochainement organisés autour de l'ouverture de la nouvelle gare.
- Luminaires :
  - Encourage tout le monde à venir participer au débat public organisé par la commune le 31 janvier 2017 à 20h.

R. CLAVIEN revient sur la taxe annuelle déchets et aimerait savoir si la Municipalité va revoir le montant annuel facturé et faire un geste en faveur des familles.

C. HILFIKER : les premiers calculs effectués arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas matière à modifier le montant de la taxe pour l'instant.

E. GAUD DE BUCK relève qu'il y aura un coût supplémentaire pour les habitants si certains plastiques ne sont plus acceptés à la déchetterie.

C. HILFIKER rappelle que l'idée est de ramener les plastiques aux points de vente.

J.-P. STREIT souhaiterait avoir une statistique des différents déchets traités par la déchetterie.

C. HILFIKER : ces statistiques seront fournies à une prochaine séance du conseil ainsi qu'une analyse financière détaillée.

### G. DERIAZ:

- Travaux Immeuble Au Chauchay :
  - Construction des garages terminés, reste la peinture
  - Présente ses excuses pour les nuisances de bruit et poussière causées par ces travaux
- Projet d'aménagement du quartier du Sorbier :
  - Ajustement du projet avec les architectes
  - Réduction de la taille du projet pour rester dans l'enveloppe de CHF 10 mio
  - Etude de faisabilité continue malgré l'état des finances communales

Le SYNDIC relève que la Municipalité a décidé de continuer cette phase d'étude malgré la problématique liée à la péréquation cantonale. Il faut garder à l'esprit que cette problématique va porter sur 3 exercices car le contribuable en question est arrivé en 2015. et le taux d'impôt est déjà voté pour 2017. La Municipalité ne se lancera pas dans un tel projet avant d'avoir éclairci les finances communales.

P. ENGELBERTS demande comment les autres communes ont réagi au retrait du préavis concernant les travaux de réhabilitation de la route Suisse.

Le SYNDIC a expliqué aux autres communes les raisons du retrait du préavis. Les communes de Tannay et de Founex ont voté positivement, la commune de Coppet doit encore se prononcer.

J. WILBERGER trouve que c'est honteux de « prendre en otages » les autres communes et la population de Mies à cause d'un problème fiscal et souhaite qu'on puisse voter sur ce projet assez vite. De plus, il trouve étonnant que l'impact financier de l'arrivée de ce nouveau contribuable soit une surprise pour la commune.

Le SYNDIC estime qu'il ne s'agit pas d'une « prise d'otages » mais d'une situation exceptionnelle à laquelle la commune doit faire face. Il a déjà eu l'occasion d'expliquer que l'information est arrivée à la commune après que le taux pour 2017 ait été voté et après le décès de C. FIGEAT et que cette situation a été immédiatement portée à la connaissance de la Commission des finances.

### **7. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'ASCOT**

Le PRESIDENT rappelle que cette élection est liée à la démission de M. FIGEAT.

D. HUG se porte candidat. Pas d'autres candidats.

**D. HUG est élu par acclamation.**

### **8. Election d'un(e) membre de la Commission des finances**

Le PRESIDENT explique que c'est pour remplacer S. MASCALI qui a intégré la Municipalité.

F. MARCHAL et S. MOSES se portent candidats.

Vote par bulletin secret.

**F. MARCHAL est élu.**

### **9. Election d'une Commission ad'hoc pour l'étude de la modification des statuts de l'ASCOT**

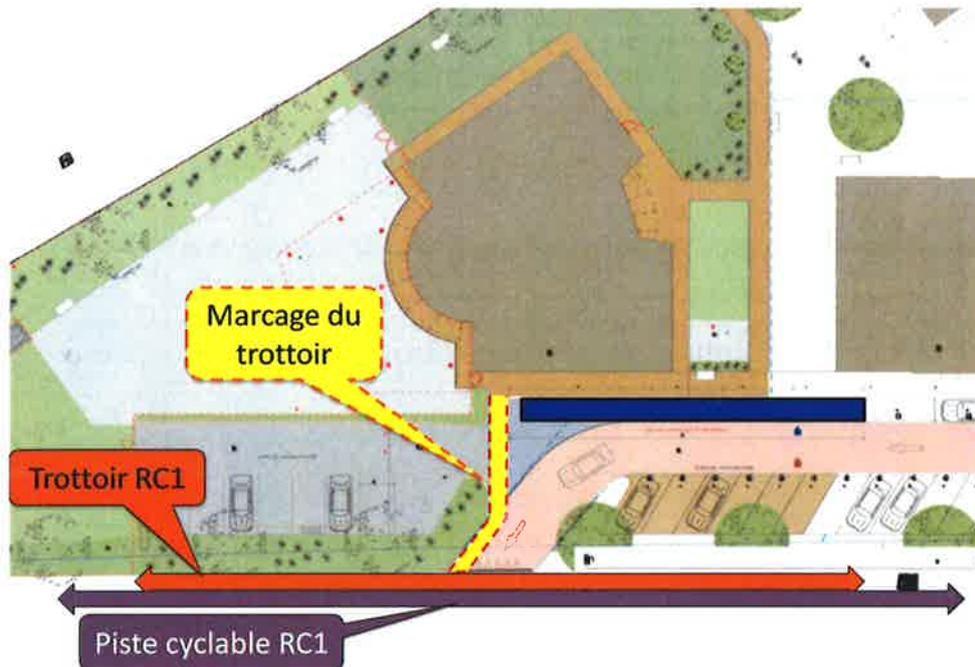
S. EMERY explique qu'il s'agit d'une mise en conformité des statuts de l'ASCOT suite à la révision de la loi sur les communes.

C. ZUNDEL, S. MEYLAN et D. HUG se portent candidats.

**C. ZUNDEL, S. MEYLAN et D. HUG sont élus par acclamation.**

## 10. Postulat de Monsieur R. Sansonetti

G. DERIAZ communique la réponse de la Municipalité à ce postulat après avoir étudié le dossier et organisé des discussions avec l'architecte et le propriétaire : la proposition est de faire un marquage visible qui ne gêne pas la dépose-minute et non un trottoir surélevé.



Conseil Communal - Mies - 25.01.2017

5

Source : présentation G. DERIAZ

R. SANSONETTI remercie la Municipalité de s'être penchée sur son postulat. Il n'est toutefois pas satisfait par la réponse de la Municipalité pour les raisons suivantes :

- La sécurité des piétons ne sera pas assurée avec un marquage
- Regrette que l'autorisation de construction de ce trottoir octroyée en 2006 par la commune n'ait pas été annoncée au début de la procédure de mise à l'enquête.

Le SYNDIC observe que d'un point de vue juridique le fait d'avoir une autorisation de construire ne donne pas forcément une obligation de construction. Le trafic routier sera important et la construction d'un trottoir ne paraît pas optimum pour la Municipalité.

C. BERNARD demande s'il y a un moyen de mettre une borne ou un pylône au niveau de l'angle dangereux pour obliger les voitures à faire attention.

G. DERIAZ pense que cette solution est envisageable.

C. STEVENS demande quelle est la vitesse autorisée sur ce tronçon ?

G. DERIAZ : c'est une zone limitée à 30 km/h.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Accepter le postulat visant à prendre les mesures nécessaires pour que le trottoir manquant dans le tronçon reliant le chemin du Triangle 8 et 9 à la RC1 soit réalisé en dur.

**L'objet est refusé par 25 non, 5 avis contraires, 7 abstentions.**



## 12. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Il n'y a pas de rapport des commissions et délégations intercommunales.

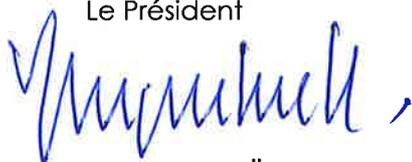
## 13. Divers et propositions individuelles

C. OLIVER aimerait savoir s'il serait possible d'avoir un autre menu le samedi soir que la fondue ou les tapas. Elle souhaiterait avoir un restaurant ouvert le samedi soir avec un menu plus diversifié.

Le SYNDIC explique que cette question a été débattue avec la nouvelle gérance. Il y a une loi sur le travail à respecter (jours de congés et heures de travail) et cela voudrait dire qu'il faudrait une 2<sup>ème</sup> équipe, ce qui n'est pas possible pour des questions de coût.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 avis contraires, 0 abstention**. La séance est levée à 22h45.

Le Président



Yves LUGINBÜHL



La Secrétaire



Gnilane SAGNA



**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N° 02/2017  
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**

**concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 324'000.- TTC pour les aménagements d'une place de parcage pour deux-roues, d'un trottoir traversant au débouché du chemin Sous-Voie ainsi que d'une modification du trottoir**

---

Municipal responsable : Claude Hilfiker

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le préavis ci-dessous a été préparé sur la base d'un devis forfaitaire et d'une convention avec les CFF en vue de l'exploitation de la future gare CFF et de ses équipements annexes.

**1. Préambule**

Les CFF réalisent les travaux de la future gare dans le cadre du projet Léman 2030 qui comprend la desserte de la gare de Mies avec une cadence au quart d'heure, ainsi que de nombreuses liaisons directes dans la région.

La gare CFF comprend - outre un nouveau quai de croisement - deux nouveaux passages inférieurs piétons et un élargissement du passage inférieur routier, une place de la gare située dans le triangle côté Jura de la route de la gare, le tout réalisé sur le domaine CFF.

D'autre part, les CFF réalisent à leurs frais sur le domaine public communal un passage pour piétons au droit du futur accès principal de la gare, des bacs à plantations le long du mur antibruit et, avec le financement du Canton, des places de dépose-minute de part et d'autre de la route de la Gare.

Il appartient à notre Commune de prendre en charge les aménagements dans le triangle côté chemin Sous-Voie (situé sur le domaine public communal) sur lequel votre Municipalité aimerait aménager un parking pour les deux-roues (cycles et motos) avec un mobilier urbain et un éclairage adéquat, un accès direct depuis le parking (domaine privé communal) au trottoir, ainsi qu'un passage sécurisé pour les piétons au débouché du chemin Sous-Voie sur la route de la Gare sous la forme d'un trottoir traversant qui implique également une modification de la géométrie du trottoir le long du chemin Sous-Voie. Ce sont ces derniers aménagements qui font l'objet du présent préavis.

Tous ces projets d'aménagements sont le fruit de nombreuses discussions entre les CFF, le Canton et votre Municipalité dans l'objectif de trouver la solution la plus pertinente et la moins onéreuse<sup>1</sup> afin d'améliorer et de sécuriser l'accès à la nouvelle gare pour tous ses usagers.

La Municipalité a accepté le principe du forfait, car elle est convaincue qu'il est plus rationnel et avantageux de faire effectuer ces travaux sous la direction des CFF et avec les entreprises mandatées par eux, à des tarifs qu'il serait difficile d'obtenir autrement. Les CFF ont d'ailleurs confirmé par écrit que « le forfait susmentionné se base sur les prix de revient CFF sans supplément pour les frais généraux d'administration et sans marge bénéficiaire ». Nous avons également fait vérifier par un bureau d'ingénieurs indépendant que ces tarifs sont « en adéquation avec les travaux à réaliser ».

## 2. Éléments du projet à charge de la Commune de Mies

Les éléments suivants font partie des projets à charge de la Commune :

- A) Une place de parcage qui comporte:
- un abri à vélos de 9 places
  - un abri à vélos sécurisé « Claustra » de 15 places
  - le marquage au sol pour 6 places motos
  - le mobilier urbain et l'éclairage
- B) Un trottoir traversant qui sera réalisé en rehaussement par rapport à la route de la Gare et du chemin Sous-Voie, afin de sécuriser le cheminement des piétons.
- C) Une adaptation de la géométrie du trottoir le long du chemin Sous-Voie
- D) Un escalier reliant le chemin Sous-Voie au P+R de la Commune

Ces travaux seront réalisés en 2018.

## 3. Coûts (en CHF)

La place de dépose minute côté nouvel accès au quai	50'000 pris en charge par le canton de Vaud selon mail du 12.12.2016
La place de dépose minute de l'autre côté de la route	50'000 pris en charge par le canton de Vaud selon mail du 12.12.2016
L'abri à vélos 9 places	24'000
Le claustra vélos 15 places	30'000
Création place "vélos-motos" (excavation, talutage, évacuation matériaux)	50'000
Le génie civil de la place "vélos-motos" (fondations)	15'000
Bancs et poubelles	7'000
Mâts d'éclairage et luminaires	5'000
Gradin	40'000
Grilles de canalisation	20'000
Trottoir traversant	50'000
Modification de la géométrie du trottoir (y compris réalisation d'un escalier vers le P+R de la Commune)	30'000
Honoraires + plans de mise à l'enquête	29'000
Total HT:	300'000
<b>Total TTC :</b>	<b>324'000</b>

<sup>1</sup> Lors des discussions, le projet a été ramené d'un coût initial de CHF 500'000.-- à CHF 300'000.-- grâce à une acceptation du Canton de contribuer à hauteur de CHF 100'000.-- pour les 2 places de dépose-minute et à un choix moins ambitieux en matière de génie civil.

Ces coûts ont été établis sur la base des tarifs appliqués par les entreprises dans le cadre du projet de la gare CFF de Mies. Ils seront pris en charge par la Commune sous la forme d'une contribution forfaitaire payable à l'achèvement des travaux, au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La maîtrise de l'ouvrage incombe aux CFF.

La Commune sera propriétaire des futures installations et en assurera la maintenance et la fourniture en énergie.

#### **4. Financement**

Il est proposé de financer ce montant par la trésorerie courante.

#### **5. Charges d'exploitation annuelles**

Cet investissement ne devrait pas engendrer de charges d'exploitation supplémentaires notables par rapport à la situation actuelle. L'entretien sera assuré par les employés communaux. Les coûts d'électricité devraient être minimales. Les installations devront être amorties de deux façons : soit pour des installations qui relèvent du génie civil sur la période usuelle de 30 ans et pour les installations mobiles en relation avec l'installation mobilière (cycles, bancs et poubelles) sur une période plus brève de 10 ans, étant entendu que ce dernier amortissement plus court porte sur un montant de l'ordre de CHF 66'000.- TTC.

#### **6. Conclusion**

Les aménagements proposés participeront à une meilleure accessibilité et sécurité pour tous les usagers de la gare CFF et favoriseront le transfert modal de la route vers les transports collectifs.

#### **Décision**

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- |         |   |
|---------|---|
| Vu      | le préavis municipal N° 02/2017                           |
| Oùï     | les rapports des Commission des travaux et des finances   |
| Attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'aménagement d'une place de parcage pour deux-roues, d'un trottoir traversant au débouché du chemin Sous-Voie et d'une modification du trottoir et accès au chemin Sous-Voie et au P+R de la Commune,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 324'000.--,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti de deux façons : soit pour des installations qui relèvent du génie civil sur la période usuelle de 30 ans et pour les installations mobiles en relation avec l'installation mobilière (cycles, bancs et poubelles) sur une période plus brève de 10 ans, étant entendu que ce dernier amortissement plus court porte sur un montant de l'ordre de CHF 66'000.- TTC.

La Municipalité

Le Syndic



P-A. SCHMIDT



La Secrétaire



Y. HERNACH

Annexes:

Projet de convention  
Plan de situation